Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_340-DE

DC_2025_340

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 49 Votants (dont 11 pouvoirs) : 60	L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 12/12/2025

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Christian HAMELOT - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Pascal BARBRON - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Constance MOUCHOTTE - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Jean-Yves BESNARD - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Fabienne BELLOIR,Aude de LA VERGNE donne pouvoir à Hubert DESBLES,Magali BUDOR donne pouvoir à Bernard RENOU,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Gilbert GERARD,Amand LETORT donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX,Anne BRIDEL donne pouvoir à Constance MOUCHOTTE,Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Nicolas MIJOULE donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Nicolas KERDRAON donne pouvoir à Erwann ROUGIER,Lionel LE MIGNANT donne pouvoir à Paul LAPAUSE

Etaient absents :
Elisabeth CARRE,Elisabeth DELAHAYE,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Michel ERRARD,Ludovic LE SQUER,Joseph JEULAND,Christian STEPHAN,Yves COLAS,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Pauline SEGRETAIN,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Marie-Cécile TARRIOL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_340-DE

DC_2025_340

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025

- Base de loisirs : tarifs à compter du 1er janvier 2026

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu l'avis favorable de la commission sports du 3 décembre 2025 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de promouvoir la pratique sportive et les activités de pleine nature, vecteur de cohésion sociale et de bonne santé ;

Considérant que la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, tels que la base de loisirs de la Haute Vilaine est une compétence de l'Agglomération ;

Considérant que les animations sportives nautiques, terrestres et de pleine nature sont encadrées par le service base de loisirs ;

Considérant l'accueil de groupes, au sein de la base de loisirs, encadrés ou non par des éducateurs sportifs communautaires ;

Il vous est proposé d'approuver les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026, conformément au tableau suivant :

Base de loisirs		
	Tarifs en €	
Locations de matériels aux particuliers		
Pédalo 30 min	13 €	/embarcation
Catamaran/pédalo 1H	20 €	/embarcation
Catamaran/pédalo 2H	31 €	/embarcation
Kayak biplace ou Aviron 1 H	15 €	/embarcation
Kayak biplace avec sièges dossiers 1 H	20 €	/embarcation
Kayak biplace ou Aviron 2 H	22 €	/embarcation
Kayak biplace avec sièges dossiers 2 H	25 €	/embarcation
Kayak biplace ou Aviron 3 H	30 €	/embarcation
Kayak biplace avec sièges dossiers 3H	32 €	/embarcation
Kayak monoplace 1 H	10 €	/embarcation
Kayak monoplace 2 H	16 €	/embarcation
Kayak monoplace 3 H	22 €	/embarcation
Planche à voile ou Stand up paddle 1 H	12 €	/embarcation
Planche à voile ou Stand up paddle 2 H	22 €	/embarcation
Stand up paddle Duo 1H	20 €	/embarcation
Stand up paddle Duo 2H	32 €	/embarcation
Stand up paddle Géant 1H	50 €	/embarcation
Stand up paddle Géant 2H	80 €	/embarcation
Stand up paddle à Pédales 1H	15 €	/embarcation
Stand up paddle à Pédales 2H	25 €	/embarcation
VTT demi-journée	14 €	/vélo

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_340-DE

DC_2025_340

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

VTT journée	20 €	/vélo
VTT semaine	65 €	/vélo
Locations de matériels pour groupes en autonomie (acompte : 30% lors de la réservation)		
Activité encadrée en autonomie (diplôme) – 1 activité 2h	6 €	/pers
Activité encadrée en autonomie (diplôme) – 2 activités 2h	10 €	/pers
Carte complète et matériel course d'orientation	3 €	/kit
Pas de tir à l'arc sans matériel (diplôme) – 1 activité 2h	30 €	
Locations salle et espaces (acompte : 30% lors de la réservation)		
Associations à demeure (clubs sportifs domiciliés et proposant des activités nautiques ou de pleine nature sur le site de la Haute Vilaine)	Gratuité pour les salles et espaces	
Location bureau	200 €	/ mois
Location camp marabout (séjour)	7 €	/pers/nuitée
Location de salle (entreprises/séminaires/formations professionnalisantes)	50 €	/journée
Location de salle (entreprises/séminaires/formations professionnalisantes) avec supplément chauffage	70 €	/journée
Location de salle (réunions associatives/assemblées générales et autres formations)	30 €	/journée
Location espace : grand parc + électricité	50 €	/demi-journée
Location espace : grand parc + électricité	80 €	/journée
Location préau (événements associatifs ou professionnels)	50 €	/journée
Douche (vestiaire base)	2€	/douche
Dégradation mise à disposition de matériels : montant des réparations		
Niveau 1 : rayure(s) (inférieure(s) ou égale(s) à 5cm), impact(s), déchirure(s) (dégradation(s) importante(s))	30 €	/matériel dégradé
Niveau 2 : rayure(s) (supérieure(s) à 5cm), impact(s), déchirure(s) (dégradation(s) majeure(s))	50 €	/matériel dégradé
Niveau 3 : Casse(s) ou perte(s) de matériel(s)	Selon devis de réparation ou de remplacement	/matériel dégradé
Évènementiel sportif (acompte : 30% lors de la réservation)		
Mise à disposition des infrastructures (hors manifestation humanitaire)	200 €	/journée
Personnel présent accueil ou surveillance pour l'ensemble du site	28 €	/heure/agent
Location bateau moteur (sans carburant)	20 €	/demi-journée
Location bateau moteur (sans carburant)	30 €	/journée
Location barnum (sur site uniquement)	30 €	/barnum/journée
Activités encadrées (acompte : 30% lors de la réservation)		
1 activité scolaire (école primaire) encadrée (2h)	7 €	/pers/journée
2 activités scolaires (école primaire) encadrées (la même journée)	12 €	/pers/journée
1 activité scolaire (collège/lycée) encadrée (2h)	8 €	/pers/journée
2 activités scolaires (collège/lycée) encadrée (la même journée)	12 €	/pers/journée
Stage base de loisirs demi-journée	8 €	/pers/demi-journée
Stage base de loisirs journée	12 €	/pers/journée
Stage base de loisirs journée avec repas	16 €	/pers/journée
Nuitée stage avec hébergement	15 €	/pers/nuitée
Activité groupe Accueils collectifs de mineurs (ACM) ou associations (territoire de Vitré Communauté) – 1 activité de 1h	70 €	Forfait groupe de 1 à 12 personnes

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_340-DE

DC_2025_340

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Activité groupe ACM ou associations (hors territoire de Vitré Communauté) - 1 activité de 1h	75 €	Forfait groupe de 1 à 12 personnes
Activité groupe Accueils collectifs de mineurs (ACM) ou associations (territoire de Vitré Communauté) - 1 activité de 2h	110 €	Forfait groupe de 1 à 12 personnes
Activité groupe ACM ou associations (hors territoire de Vitré Communauté) - 1 activité de 2h	120 €	Forfait groupe de 1 à 12 personnes
Cours particulier	30 €	/heure/pers
Cours particulier (à partir de 4 personnes)	25 €	/heure/pers
Adhésion école multisports communautaire	160 €	/pers/saison sportive
Dragon boat	80 €	/séance
Séminaire/entreprise : 1 activité encadrée 1h	120 €	Forfait groupe de 1 à 12 personnes
Séminaire/entreprise : 1 activité encadrée 2h	180 €	Forfait groupe de 1 à 12 personnes
Nautik Games	5 €	/kit
Gratuité ou réduction à visée promotionnelle (validée par le Président, ou son représentant)		
Bons cadeaux sur l'activité location	Gratuit	/pers
Autres		
Livret parcours pédagogique faune et flore « Niveau 1 »	1 €	/livret
Livret parcours pédagogique faune et flore « Niveau 2 »	1,5 €	/livret
Livret parcours pédagogique faune et flore « Niveau 3 »	2 €	/livret
Haute saison		
Animations de la haute-saison	5€	/pers pour les 12 ans et plus
	3€	/pers pour les moins de 12 ans
Redevance d'occupation du domaine public pour toute la période estivale (mai à septembre)	1000€	/saison estivale (mai à septembre)
Redevance d'occupation ponctuelle du domaine public	10€	/jour de présence

• En cas d'imprévu ne permettant pas d'assurer l'offre de service, un report, un échange ou, à défaut, un remboursement pourra être effectué ;
• En cas de conditions météorologiques (vigilance orange) et/ou environnementales ne permettant pas de pratiquer une activité nautique, un report, un échange ou, à défaut, un remboursement pourra être effectué ;
• Dans le cas d'une annulation pour convenance personnelle de la part de l'usager, aucun remboursement ne sera effectué ;
• En cas de contre-indication médicale, un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité à pratiquer ;
• Tout matériel mis à disposition et détérioré sera facturé ;
• L'utilisateur s'engage à respecter la durée de location. Tout dépassement exagéré et non justifié de l'horaire entraînera une facturation supplémentaire à la charge du locataire. Après 15 min de retard, une heure supplémentaire sera facturée ;
• Chaque prestation commencée est due.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 60

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_340-DE

DC_2025_340

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 60**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 19/12/2025
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par : Alexandra LEMERCIER
Date : 19/12/2025
Qualité : 12e vice-présidente : Alexandra Lemercier

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.